



## DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

**OBJET :** DCA\_002/2021\_PONT ET BARREAU DE CAMELAT : BILAN DE LA  
CONCERTATION

Nombre de  
délégués en  
exercice : 66

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT HUIT JANVIER A 18H30  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni à huis clos sous la Présidence de  
Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, STADE ARMANDIE, SALON DUBROCA

*A titre exceptionnel, le Conseil d'Agglomération s'est réuni au Stade Armandie, Salon DUBROCA. En effet, la salle des Illustres ne peut, dans ce contexte de crise sanitaire, recevoir la totalité des Conseillers Communautaires en respectant les règles de distanciation sociale.*

Présents : 56

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. PRION (SUPPLEANT DE M. BUISSON), M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. ZANARDO, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. ROBERT, M. SOFYS, M. SANCHEZ, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 10

M. PINASSEAU, M. ZAMBONI, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, M. BRUNEAU, M. RAUCH, M. MEYNARD, MME MEYNARD ET M. PONSOLLE.

Pouvoirs : 7

M. PINASSEAU A M. DIONIS DU SEJOUR  
M. ZAMBONI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
MME HECQUEFEUILLE A M. KLAJMAN  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
M. N'KOLLO A MME FRANCOIS  
M. BRUNEAU A MME LASMAK  
MME MEYNARD A M. DELBREL

Secrétaire de  
séance :  
**Clémence  
BRANDOLIN-  
ROBERT**

Date d'envoi de la  
convocation :  
**22/01/2021**

### Expose :

Le barreau de Camélat, infrastructure inscrite au Schéma de programmation des grandes infrastructures validé par le Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 21 février 2013, vise à finaliser le grand contournement Ouest de l'agglomération, dans la continuité de la section S3 réalisée en 2017 (liaison RD656-RD119). Pour mémoire, les premières réflexions et études de ce grand contournement Ouest ont été diligentées par l'Etat dans les années 1990.

Ce barreau routier assurera, sur approximativement 3 km, la jonction entre la RD119 (en rive gauche de Garonne) et la RN1021 (en rive droite de Garonne) en traversant les trois communes de Brax, Le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Cirq.

Cette voirie située dans le prolongement de la RN1021 complètera le réseau routier structurant non seulement à l'échelle de l'agglomération mais également plus largement au niveau du Département et de la Région. Sa réalisation permettra en effet d'optimiser le réseau des routes classées à grande circulation (RGC) mais également celui des itinéraires de transport exceptionnel, en les sortant du cœur de l'agglomération.

La finalisation de la rocade Ouest relève de la 3ème phase d'aménagement du Schéma global de programmation des grandes infrastructures de l'Agglomération Agenaise. Pour rappel, la 1ère phase concernait l'aménagement du barreau S3 à Roquefort (liaison entre les RD656 et RD119), de ses carrefours d'extrémité (G3 et G4) ainsi que celui d'équipements connexes (carrefour G8 à Brax et modernisation d'une section de RD656 à Estillac). La 2ème phase est constituée par l'aménagement du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 Agen Ouest).

Par délibération en date du 10 septembre 2020, l'Agglomération d'Agen a engagé une concertation préalable à la réalisation du projet, selon les dispositions prévues aux articles L300-1, L300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme. Elle a défini les modalités de déroulement de cette concertation publique en liaison avec les collectivités concernées par le projet, c'est-à-dire les communes de Brax, de Colayrac-Saint-Cirq et du Passage d'Agen et approuvé les objectifs du projet.

La concertation est un processus qui intervient en amont des études détaillées et dont l'objectif est de consulter l'ensemble des citoyens afin de leur donner d'une part toutes les informations utiles à la bonne compréhension du projet et, d'autre part, de recueillir leur avis sur l'opportunité du projet ainsi que sur ses conditions de mise en œuvre.

Ce n'est qu'après ce temps d'information et de participation citoyenne que les études approfondies et les dossiers réglementaires sont finalisés puis transmis aux services de l'Etat pour instruction et enfin être soumis à enquête publique.

### **Les objectifs poursuivis par le projet**

L'Agglomération d'Agen a approuvé les objectifs du projet dans sa délibération du 10 septembre 2020 :

- réaliser le dernier élément qui bouclera le contournement Ouest d'Agen et permettra aux flux de transit d'éviter le cœur de l'agglomération,
- contribuer, grâce à la création d'un 3ème pont sur la Garonne, à rééquilibrer les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et à délester les 2 ponts urbains actuels (Beauregard et pont de pierre),
- améliorer la desserte du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 Agen Ouest), dont les travaux d'aménagement ont démarré, mais aussi celle du Technopole Agen-Garonne, de la zone Sun-Valley, de Walibi-Aqualand (1er parc de loisirs du Sud-Ouest) ainsi que celle de la future gare LGV à proximité immédiate,
- désenclaver le Nord-Est (Villeneuve et Fumémois) et le Sud-Ouest (Albret) du département en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

### **La période de concertation**

La concertation prévue initialement pour durer 1 mois, du 26 octobre au 27 novembre 2020, a été prolongée jusqu'au 8 janvier 2021 afin de tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire et permettre la plus large participation.

## Le déroulement de la concertation

### ➤ Pour s'informer

Une exposition permanente a été mise en place du 26 octobre 2020 au 8 janvier 2021 dans les lieux d'accueil de la concertation :

- à la mairie de Colayrac-Saint-Cirq,
- à la mairie de Brax,
- à la mairie du Passage d'Agen,
- à la mairie d'Agen
- et à l'Agglomération d'Agen

Elle comprenant :

- un dossier de concertation,
- un registre,
- des formulaires « je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil et de la concertation
- 3 panneaux déroulants d'information
- et un flyer

Un dossier de concertation a été déposé dans les 27 autres communes de l'Agglomération d'Agen et auprès des collectivités de l'axe Nord/Sud du département intéressées par le projet : communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, Agglomération du Grand Villeneuvois, Albret Communauté, commune de Prayssas, Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Nérac.

Le site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) a permis aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'à tous les documents de la concertation dans leur intégralité.

L'information a été notamment relayée dans la presse locale, sur les sites internet du département, des communes concernées...

En outre, les services de l'Agglomération d'Agen ont tenu deux permanences (moments d'accueil du public) dans chacune des trois mairies des communes traversées par le projet :

- le 28 octobre 2020 à Colayrac-Saint-Cirq, de 14h00 à 17h00
- le 3 novembre 2020 à Brax, de 9h00 à 12h00
- le 10 novembre 2020 à Passage d'Agen, de 14h00 à 17h00
- le 18 novembre 2020 à Brax, de 14h00 à 17h00
- le 20 novembre 2020 à Passage d'Agen, de 14h00 à 17h00
- et le 25 novembre à Colayrac-Saint-Cirq, de 14h00 à 17h00

En fin de période de concertation, l'Agglomération d'Agen a organisé une réunion publique le 6 janvier 2021, en salle des Illustres de l'Hôtel de ville d'Agen, qui a pu accueillir les personnes qui s'étaient préalablement inscrites (mesures sanitaires). Dans le même temps, les internautes ont pu suivre la réunion, retransmise en direct, sur le site de l'Agglomération.

### ➤ Pour donner son avis

Durant cette période, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers des routes et chemins existants, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif, ont été invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à

la concertation. Les moyens mis à leur disposition ont été nombreux, accessibles et répartis pendant toute la durée de concertation :

- le site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) comportait un formulaire de contact dans la rubrique « Je m'exprime » qui permettait à chacun de rédiger un message directement adressé à la Maîtrise d'ouvrage,
- l'adresse électronique [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr) a été créée afin que les riverains et les usagers puisse écrire directement au Maître d'ouvrage,
- la possibilité d'adresser un courrier par voie postale au Maître d'ouvrage : Agglomération d'Agen - Concertation publique pont et barreau de Camélat - 8 rue André Chénier BP 90045 - 47916 Agen Cedex 9,
- des formulaires papier « je m'exprime » et des registres ont été mis à la disposition du public dans l'ensemble des lieux d'exposition de la concertation publique et durant les moments d'accueil du public,
- les six moments d'accueil du public en présence des services de l'Agglomération ont permis de répondre en direct aux interrogations du public,
- la réunion publique a permis à l'Agglomération d'Agen de présenter le projet, son état d'avancement et d'apporter des réponses aux observations soulevées par le public présent mais ou connecté (les internautes avaient la possibilité de poser des questions en direct).

### **Le bilan quantitatif**

**La fréquentation de la page sur le site [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)**, enregistrée entre le 26 octobre 2020 et le 8 janvier 2021, comptabilise :

- 3838 => nombre de sessions\*
- 3140 => nombre de visiteurs uniques
- 497 => nombre téléchargements des documents
- 3 Min 45 s => durée moyenne des sessions

*\* Une session désigne la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur un site Internet.*

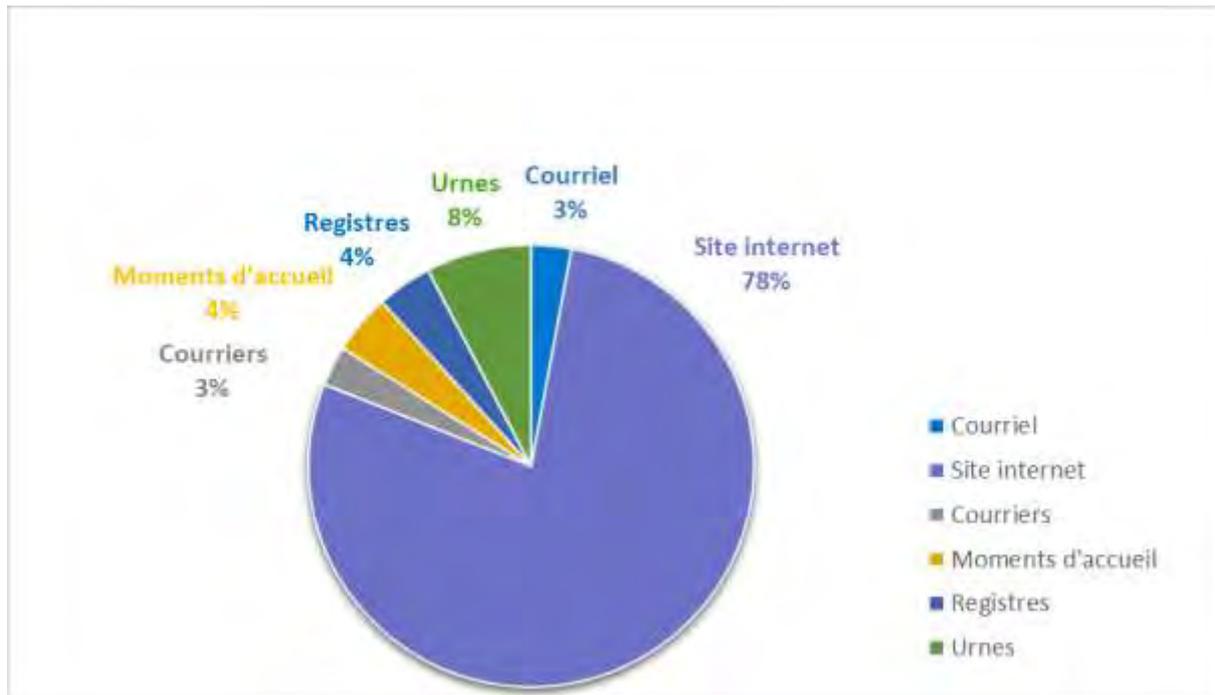
**Les moments d'accueils en mairie** ont permis de recevoir 43 personnes.

**La réunion publique** a été suivie par 46 personnes présentes et 125 personnes connectées.

Toutes les contributions recueillies durant la concertation *via* l'ensemble des canaux d'expression (formulaire papier « Je m'exprime », registre, courrier, site Internet du projet, adresse électronique du projet, moments d'accueil et réunions publiques) ont été consignées dans un tableau permettant d'effectuer l'analyse quantitative de la participation et de l'expression du public sur le projet.

**Les 278 contributions** se répartissent ainsi :

- la rubrique « Je m'exprime » du site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) – 214 contributions
- les formulaires papier « Je m'exprime » déposés dans les urnes – 21 contributions
- les moments d'accueil du public – 12 contributions
- les registres – 11 contributions
- l'adresse postale – 12 contributions
- les courriels adressés sur [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr) – 8 contributions



### Le bilan qualitatif

Le bilan qualitatif présente la synthèse des contributions qui ont toutes été analysées. Il permet de mieux cerner l'expression du public sur l'opportunité du projet, sa perception des questions soumises à la concertation ainsi que ses préoccupations.

Le dossier de concertation proposait trois questions :

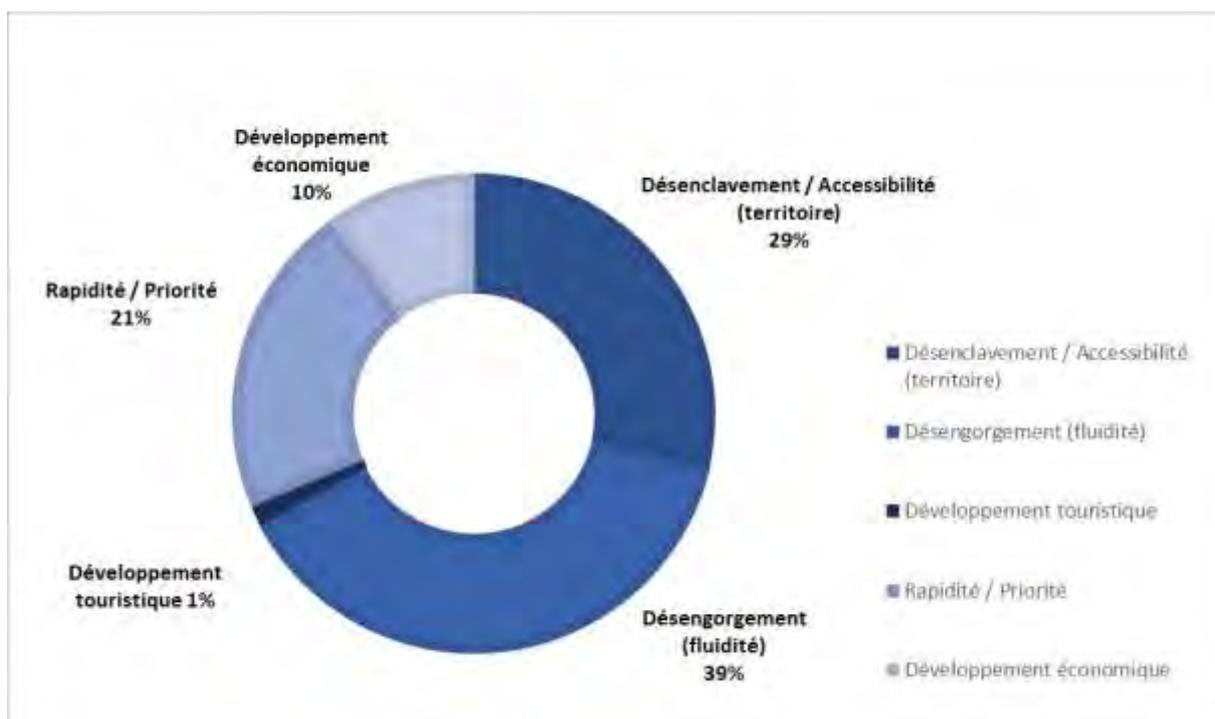
1. Faut-il rétablir le chemin de Franchinet et prévoir des aménagements sécuritaires comme des ralentisseurs, une réduction de la vitesse à 30 km/h ou d'autres dispositifs ?
2. Faut-il rétablir le chemin de Franchinet sans aménagement, mais en prévoyant une mise en sens unique entre le chemin Chastel et le chemin du Barrail ?
3. Tout comme pour le chemin de Rieumort, peut-on envisager de ne pas rétablir le chemin de Franchinet en redirigeant tous les usagers vers la RD119 ?

Seulement 3 contributions répondent à l'une de ces questions : toutes les trois souhaitent le rétablissement du chemin de Franchinet. Le public a préféré donner son avis sur l'opportunité du projet et exprimer la perception qu'il en avait.

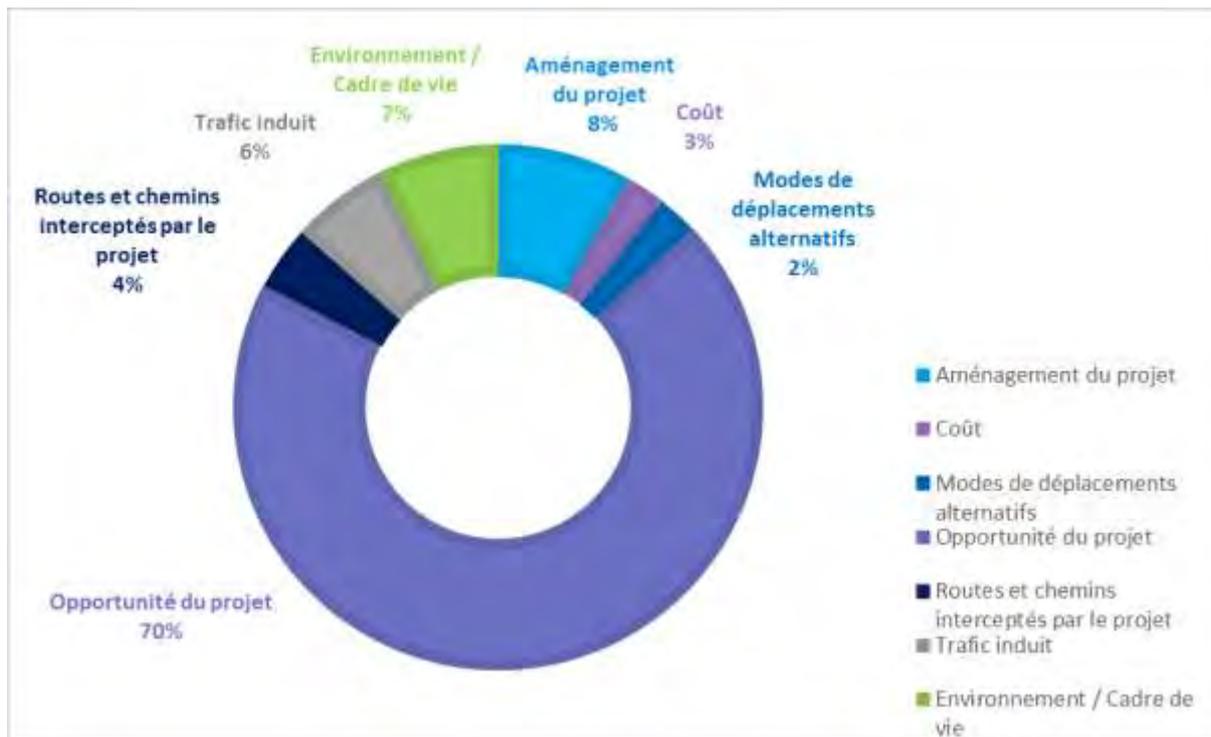
**Ainsi, sur 265 avis, 248 s'expriment clairement pour le projet de pont et de barreau de Camélat, 6 sont contre et 11 ne se prononcent pas.**



**L'expression du public en faveur du projet est donc très forte (94%)**, elle traduit une adhésion véritable, fondée sur un large échantillonnage. Il convient d'ajouter que 60 contributions indiquent attendre ce projet avec impatience et souhaitent une réalisation rapide. **L'opportunité** de ce projet s'appuie sur les arguments exprimés suivants :



Plus globalement, les thèmes abordés se répartissent ainsi :



Outre l'opportunité du projet et ses caractéristiques, les observations des contributeurs ont fait émerger 2 autres sujets principaux : l'environnement et le cadre de vie, le trafic induit sur la voirie environnante.

L'expression de ces deux sujets démontre l'intérêt que le public porte à son environnement et à sa qualité de vie. Il converge d'ailleurs avec la notion de fluidité et de désengorgement apportée par le projet, mise en avant par un grand nombre (39%) de ceux qui l'approuvent.

**Le projet** ne traitant pas qu'une simple voie routière mais **intégrant une voie pour les modes doux, bien connectée au réseau cyclable, contribue ainsi à répondre à cette attente écologique.**

En résumé, la participation à cette phase de concertation a été large :

- 3140 visiteurs sur le site Internet de l'Agglomération,
- 214 participants à la réunion publique ou aux moments d'accueil en mairie,
- 278 contributions

L'expression du public en faveur du projet a été très claire (94%).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 300-1, L 300-2 et suivants,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 21 février 2013, validant le projet de schéma d'aménagement des infrastructures de l'Agglomération Agenaise,

Vu la Délibération du 10 septembre 2020, définissant les objectifs et les modalités de la concertation pour le projet du pont et barreau de Camélat,

Vu la délibération n°DCA\_080/2020 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 19 novembre 2020, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence,

Le Bureau Communautaire informé en date du 21 janvier 2021,

La Commission des Finances informée en date du 26 janvier 2021.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,**  
après en avoir délibéré à la majorité des votants  
[58 POUR, 3 ABSTENTIONS et 2 NON-VOTANTS]  
**DECIDE**

**1°/ DE CONFIRMER** que la concertation relative au projet du PONT ET BARREAU DE CAMELAT, qui s'inscrit dans le cadre du grand contournement ouest d'Agen s'est déroulée conformément aux dispositions prévues aux articles L300-1, L300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme et aux modalités définies dans la délibération prise par le conseil communautaire le 10 septembre 2020,

**2°/ DE CONFIRMER** que cette concertation a confirmé l'intérêt et l'opportunité de l'opération et qu'elle a contribué à identifier différents sujets à approfondir dans les études de conception,

**3°/ D'APPROUVER** le Bilan de la Concertation joint en annexe à la présente délibération et tel qu'il a été présenté dans ses grandes lignes dans l'exposé ci-dessus,

**4°/ DE CLORE** la phase de concertation,

**5°/ ET DE PRECISER** que le Bilan de la Concertation sera tenu à la disposition du public.

Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte, informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de  
deux mois à compter des formalités de publication et de  
transmission en Préfecture

Affichage le 04 / 02 / 2021

Télétransmission le 04 / 02 / 2021

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**  
**Le Président**

Jean DIONIS du SEJOUR  


# Pont et barreau de camélat

## BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



Janvier 2021

## **SOMMAIRE**

### **Le projet soumis à la concertation**

La présentation du projet

Les objectifs du projet

Les acteurs

Les questions soumises à la concertation

### **Le dispositif de concertation**

Les objectifs de la concertation

Les modalités de la concertation

L'annonce de la concertation

Les outils et supports

### **Le bilan de la concertation**

Le suivi médiatique

Le bilan quantitatif

Le bilan qualitatif

### **Conclusion générale**

### **Les étapes à venir**

## Les annexes

Annexe 1

La délibération

Annexe 2

L'annonce de la concertation

Annexe 3

Les supports de la concertation

Annexe 4

Le suivi médiatique

## LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

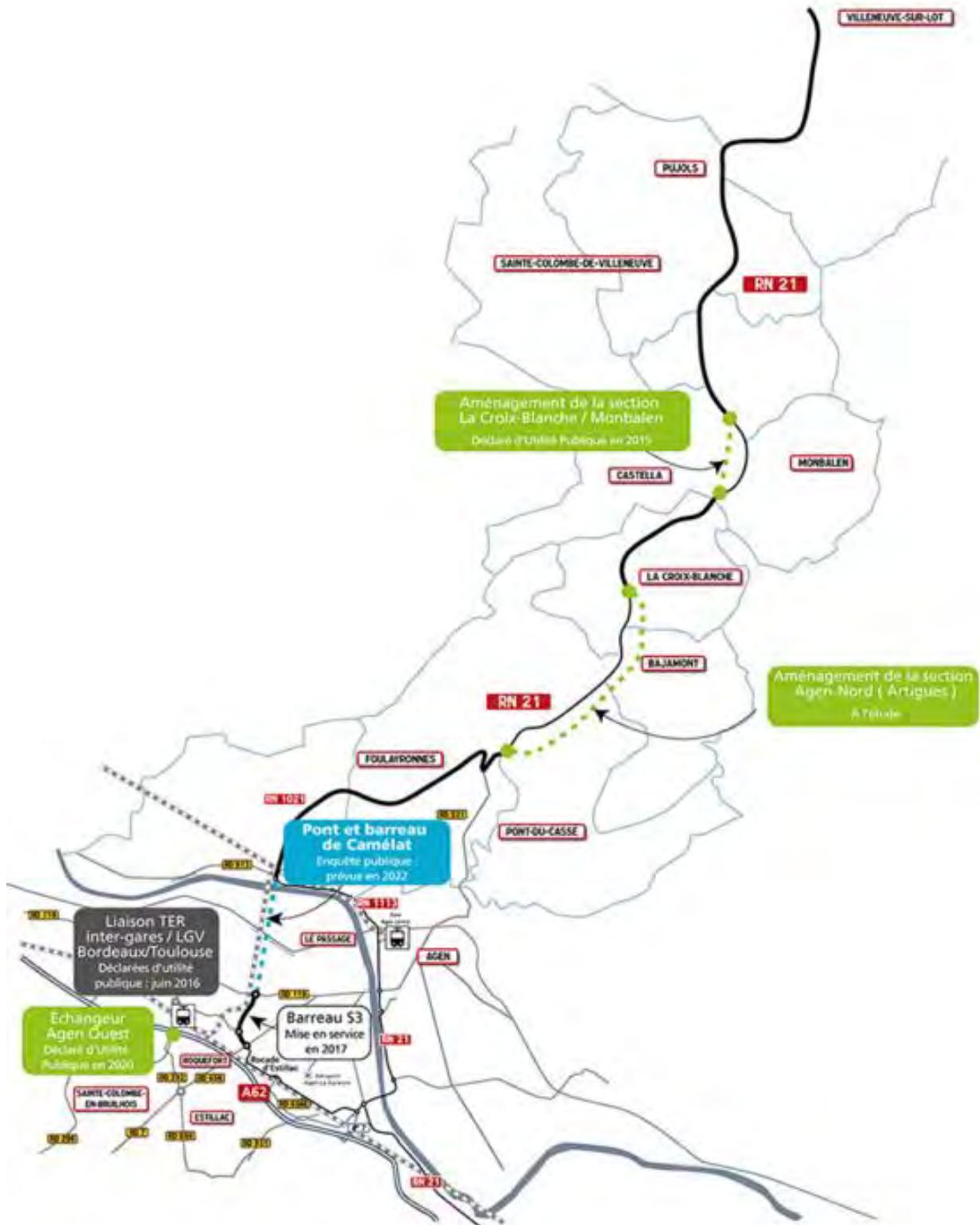
### LA PRÉSENTATION DU PROJET

Le barreau de Camélat, infrastructure inscrite au Schéma de programmation des grandes infrastructures validé par le Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 21 février 2013, vise à finaliser le grand contournement Ouest de l'agglomération, dans la continuité de la section S3 réalisée en 2017 (liaison RD656-RD119). Pour mémoire, les premières réflexions et études de ce grand contournement Ouest ont été diligentées par l'Etat dans les années 1990.

Ce barreau routier assurera, sur approximativement 3 km, la jonction entre la RD119 (en rive gauche de Garonne) et la RN1021 (en rive droite de Garonne) en traversant les trois communes de Brax, Le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Cirq.

Cette voirie située dans le prolongement de la RN1021 complètera le réseau routier structurant non seulement à l'échelle de l'agglomération mais également plus largement au niveau du Département et de la Région. Sa réalisation permettra en effet d'optimiser le réseau des routes classées à grande circulation (RGC) mais également celui des itinéraires de transport exceptionnel, en les sortant du cœur de l'agglomération.

La finalisation de la rocade Ouest relève de la 3<sup>e</sup> phase d'aménagement du Schéma global de programmation des grandes infrastructures de l'Agglomération Agenaise. Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> phase concernait l'aménagement du barreau S3 à Roquefort (liaison entre les RD656 et RD119), de ses carrefours d'extrémité (G3 et G4) ainsi que celui d'équipements connexes (carrefour G8 à Brax et modernisation d'une section de RD656 à Estillac). La 2<sup>e</sup> phase est constituée par l'aménagement du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 Agen Ouest).



Le territoire du projet

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Pensée dès 1996 et attendu par le territoire, la création du pont et du barreau de Camélat est l'un des maillons essentiels d'un ensemble de projets et d'aménagements destinés à fluidifier les axes routiers existants, dont le centre-ville d'Agen, et à offrir d'importantes opportunités de développement économique pour les bassins de vie de l'Agenais, du Villeneuvois, du Fumélois et de l'Albret...

À ce titre, il est intégré au Schéma des Grandes Infrastructures de l'Agglomération d'Agen porté par l'Agglomération d'Agen et adopté par délibération du 21 février 2013.

L'Agglomération d'Agen a, par sa délibération du 10 septembre 2020, engagé la concertation préalable à la réalisation du projet, défini les modalités de déroulement de cette concertation publique et approuvé les objectifs du projet, qui sont pour mémoire :

- réaliser le dernier élément qui bouclera le contournement Ouest d'Agen et permettra aux flux de transit d'éviter le cœur de l'agglomération ;
- contribuer, grâce à la création d'un 3ème pont sur la Garonne, à rééquilibrer les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et à délester les 2 ponts urbains actuels (Beauregard et pont de pierre) ;
- améliorer la desserte du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 Agen Ouest), dont les travaux d'aménagement vont démarrer, mais aussi celle du Technopole Agen-Garonne, de la zone Sun-Valley, de Walibi-Aqualand (1er parc de loisirs du Sud-Ouest) ainsi que celle de la future gare LGV à proximité immédiate ;
- désenclaver le Nord-Est (Villeneuvois et Fumélois) et le Sud-Ouest (Albret) du département en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

## LES ACTEURS

### L'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen assure la maîtrise d'ouvrage du projet de création du pont et du barreau de Camélat. À ce titre, elle définit les objectifs du projet, son budget et son calendrier. Elle finance l'investissement, pilote techniquement et administrativement aussi bien les études que les travaux.

### Les partenaires cofinanceurs

L'ensemble des études techniques et réglementaires, les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des différentes procédures administratives et l'ensemble des acquisitions foncières sont actuellement cofinancés dans le cadre du Contrat de Plan État/Région 2015-2020 à parts égales entre l'Agglomération d'Agen, le Département de Lot-et-Garonne et l'État.

Le financement des travaux sera traité dans le cadre de la négociation du Plan de Relance 2021-2022 et du prochain Contrat de Plan État/Région 2023-2027.

Les cofinanceurs sont étroitement associés à toutes les étapes d'études afin de concevoir un projet cohérent avec les politiques engagées par chacun pour développer le territoire.

### **Les parties prenantes**

Les parties prenantes représentent toutes les personnes physiques ou morales concernées ou simplement intéressées par la création du pont et du barreau de Camélat : les habitants et les associations de riverains, les exploitants agricoles, les élus, les acteurs économiques (entreprises, commerçants...), la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), la Chambre de métiers et de l'artisanat, les associations environnementales, les futurs utilisateurs...

## **LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION**

Trois questions ont été posées lors de la concertation publique :

- 1. Faut-il rétablir le chemin de Franchinet et prévoir des aménagements sécuritaires comme des ralentisseurs, une réduction de la vitesse à 30 km/h ou d'autres dispositifs ?**
- 2. Faut-il rétablir le chemin de Franchinet sans aménagement, mais en prévoyant une mise en sens unique entre le chemin Chastel et le chemin du Barrail ?**
- 3. Tout comme pour le chemin de Rieumort, peut-on envisager de ne pas rétablir le chemin de Franchinet en redirigeant tous les usagers vers la RD119 ?**

## LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

### LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation est une étape essentielle dans l'élaboration d'un projet. Elle permet de définir ensemble un aménagement et de le partager avec le plus grand nombre, au bénéfice du territoire et des citoyens. Décrite par l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation associe le public à la définition d'un projet, dès le début des études.

La concertation publique avait pour objectifs :

- de communiquer au public les informations relatives au projet de création du pont et du barreau de Camélat ;
- d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir les observations du public.

### LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation publique ont été fixées par délibération du conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 10 septembre 2020, en liaison avec les collectivités concernées par le projet, c'est-à-dire les communes de Brax, de Colayrac-Saint-Cirq et du Passage d'Agen. de Brax, de Colayrac-Saint-Cirq et du Passage d'Agen.

Durant cette période, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers des routes et chemins existants, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif, sont invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

La concertation prévue, initialement pendant une durée de 1 mois du 26 octobre au 27 novembre 2020, a été prolongée jusqu'au 8 janvier 2021 afin de tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire.

*La délibération est disponible en annexe 1.*

### L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

La concertation publique a été annoncée par différents moyens :

- un communiqué de presse a été diffusé à la presse locale, juste avant le démarrage de la concertation ;
- une actualité a été publiée sur le site internet de l'Agglomération d'Agen ;
- une distribution de flyers a été faite dans l'ensemble des boîtes aux lettres des 31 communes de l'Agglomération d'Agen.

Un second temps de communication a eu lieu pour annoncer la réunion publique : un emailing a été envoyé par l'Agglomération d'Agen et un communiqué de presse a été diffusé.

*Ces supports sont présentés en annexe 2.*

## LES OUTILS ET SUPPORTS

### ➤ Pour s'informer

L'exposition permanente a été mise en place du 26 octobre 2020 au 8 janvier 2021 dans les lieux d'accueil de la concertation :

- la mairie de Colayrac-Saint-Cirq ;
- la mairie de Brax ;
- la mairie du Passage d'Agen ;
- la mairie d'Agen ;
- et l'Agglomération d'Agen

Elle comprenait :

- le dossier de concertation ;
- le registre ;
- le formulaire « je m'exprime », à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- 3 panneaux déroulants d'information ;
- le flyer.

*Ces supports sont présentés en annexe 3.*

Le site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'à tous les documents de la concertation dans leur intégralité.

L'information a été notamment relayée sur les sites du département et des trois communes concernées.

La tenue d'une réunion publique : le 6 janvier 2021 à 17h à la salle des Illustres de la mairie d'Agen (46 personnes en salle et 125 connexions) a permis à l'Agglomération d'Agen et à ses bureaux d'études de présenter le projet, son état d'avancement et d'apporter réponses aux observations soulevées par le public dans le cadre des permanences et des remarques formulées au sein des registres de la concertation.

➤ **Pour donner son avis**

Les personnes souhaitant donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens :

- le site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) comportait un formulaire de contact dans la rubrique « Je m'exprime » qui permettait à chacun de rédiger un message directement adressé à la Maîtrise d'ouvrage ;
- l'adresse électronique [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr) a été créée afin que les riverains et les usagers puissent écrire directement au Maître d'ouvrage ;
- la possibilité d'adresser un courrier par voie postale au Maître d'ouvrage : Agglomération d'Agen - Concertation publique pont et barreau de Camélat - 8 rue André Chénier BP 90045 - 47916 Agen Cedex 9 ;
- des formulaires papier « je m'exprime » et des registres ont été mis à la disposition du public dans l'ensemble des lieux d'exposition de la concertation publique et durant les moments d'accueil du public ;
- six moments d'accueil du public en présence des services de l'Agglomération ont permis de répondre en direct aux interrogations du public : le 28 octobre 2020 à Colayrac-Saint-Cirq, le 3 novembre 2020 à Brax, le 10 novembre 2020 au Passage d'Agen, le 18 novembre 2020 à Brax, le 20 novembre 2020 au Passage d'Agen et le 25 novembre à Colayrac-Saint-Cirq.



Photos des moments d'accueil.



Photo de la réunion publique.

*Remarque*

*Le formulaire « Je m'exprime » disponible sur le site du projet et dans les lieux d'exposition, proposait au public de cocher une case leur permettant de recevoir de l'information après la concertation.*

## LE BILAN DE LA CONCERTATION

Un bilan de la concertation est un document officiel qui fait l'analyse et la synthèse de tous les avis recueillis pendant la concertation.

Validé par délibération du Conseil d'Agglomération le 28 janvier 2021, ce bilan est essentiel dans l'élaboration du projet de la création du pont et du Barreau de Camélat car il permet de nourrir les réflexions du Maître d'ouvrage. Il guide ses choix, en particulier sur les conditions de prise en compte des attentes du territoire.

## LE SUIVI MÉDIATIQUE

La veille médiatique effectuée par le Maître d'ouvrage durant la période de concertation a permis de constater que certains médias et institutions ont diffusé l'information. La plupart des articles relayaient les modalités de la concertation et une grande majorité renvoyait les lecteurs vers le site Internet dédié au projet.

*Ces articles sont présentés en annexe.*

## LE BILAN QUANTITATIF

Toutes les contributions recueillies durant la concertation *via* l'ensemble des canaux d'expression (formulaire papier « Je m'exprime », registre, courrier, site Internet du projet, adresse électronique du projet, moments d'accueil et réunions publiques) ont été consignées dans un tableau permettant d'effectuer l'analyse quantitative de la participation et de l'expression du public sur le projet.

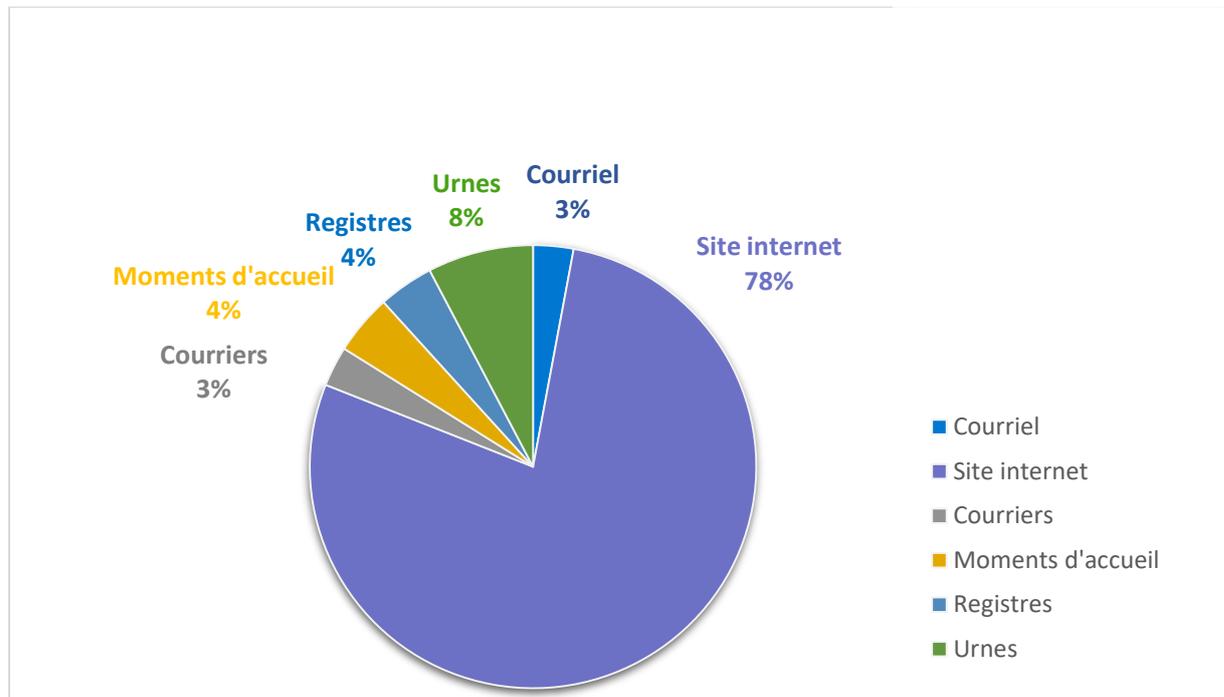
**+ de 2 920 participants**

**268 contributeurs**

**264 avis**

Au total, sur les plus de 2 920 participants à la concertation, 268 contributeurs ont émis 278 contributions *via* les différents canaux :

- la rubrique "Je m'exprime" du site Internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) – 214 contributions ;
- les formulaires papier « Je m'exprime » déposés dans les urnes – 21 contributions ;
- les moments d'accueil du public – 12 contributions ;
- les registres – 11 contributions ;
- l'adresse postale – 12 contributions ;
- les courriels adressés sur [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr) – 8 contributions.



Sur les 268 contributeurs qui ont participé à la concertation, 168 ont choisi de recevoir des informations sur le projet, en cochant la case proposée sur le formulaire « Je m'exprime » ou le formulaire papier « Je m'exprime ».

### Les participants

Lorsque cela s'est avéré possible, la qualité en laquelle un contributeur s'est exprimé a été identifiée. Ainsi, sur les 268 personnes qui ont contribué durant la concertation :

- 55 personnes se sont exprimées en qualité de riverain du projet ;
- 107 en tant qu'usagers ;
- 9 acteurs du territoire (associations, institutionnels, opposants...) ;
- et 8 en qualité d'élus ou collectivités :
  - le Collectif de Coordination pour la Défense de la Ligne Agen-Périgueux-Paris ;
  - l'ancien directeur du développement du territoire à la CCI 47 ;
  - le Président de la CCI 47 ;
  - le Président du COVED ;
  - la Chambre de l'agriculture de Lot et Garonne ;
  - le Maire de la Ville Le Passage d'Agen ;
  - le Maire de Roquefort ;
  - le Maire de Brax.

#### **Pour mieux comprendre :**

*Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d'échanges avec le public (réunion publique et moments d'accueil), de visiter le site Internet (du projet ou de laisser une contribution dans les urnes). Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis une contribution.*

Un **contributeur** est une personne ou un groupe de personne (famille, couple, association) qui a émis une contribution.

Une contribution est émise par un contributeur et peut contenir un ou plusieurs avis.

Un **avis** est une expression sur un thème précis.

Un contributeur peut avoir émis plusieurs contributions via différents canaux. Par exemple, une même personne a pu s'exprimer plusieurs fois, lors de la réunion publique, d'un moment d'accueil et également transmettre un courrier. Ces contributions pouvant contenir un ou plusieurs avis.

Il est donc logique que le nombre de contributions soit supérieur au nombre de contributeurs et que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

### La fréquentation de la page sur le site [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)

- Pages vues : 3 838 (1)
- Vues uniques 3 140 (2)
- Temps moyen passé sur la page 3 min 45s (moyenne du site : 1 mn 11s)
- Taux de rebond : 61 % (3)

### Source de trafic :

1. Recherche Google 50 %
2. Réseaux sociaux : 25 %
3. Accès direct : 17 %
4. Autres (liens depuis un autre sites, newsletters...) : 8 %

### Documents liés téléchargés :

- Dossier de concertation : 497 (14 % des téléchargements)
- Panneaux d'infos : 288 (288 des téléchargements)

### Formulaire « Je m'exprime » :

- Pages vues : 809 (1)
- Vues uniques 712 (2)
- Temps moyen passé sur la page 2 min 47s
- Commentaires réellement postés : 243

### Formulaire inscription réunion publique

- Pages vues : 159 (1)
- Vues uniques 144 (2)
- Temps moyen passé sur la page 1 min 20s
- Inscription réellement faites : 51

### Pour mieux comprendre :

(1) Il s'agit du nombre total de pages consultées. Les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte.

(2) Le nombre de pages vues uniques correspond au nombre de sessions lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois. Une page vue unique est comptabilisée pour chaque combinaison URL de la page + Titre de la page.

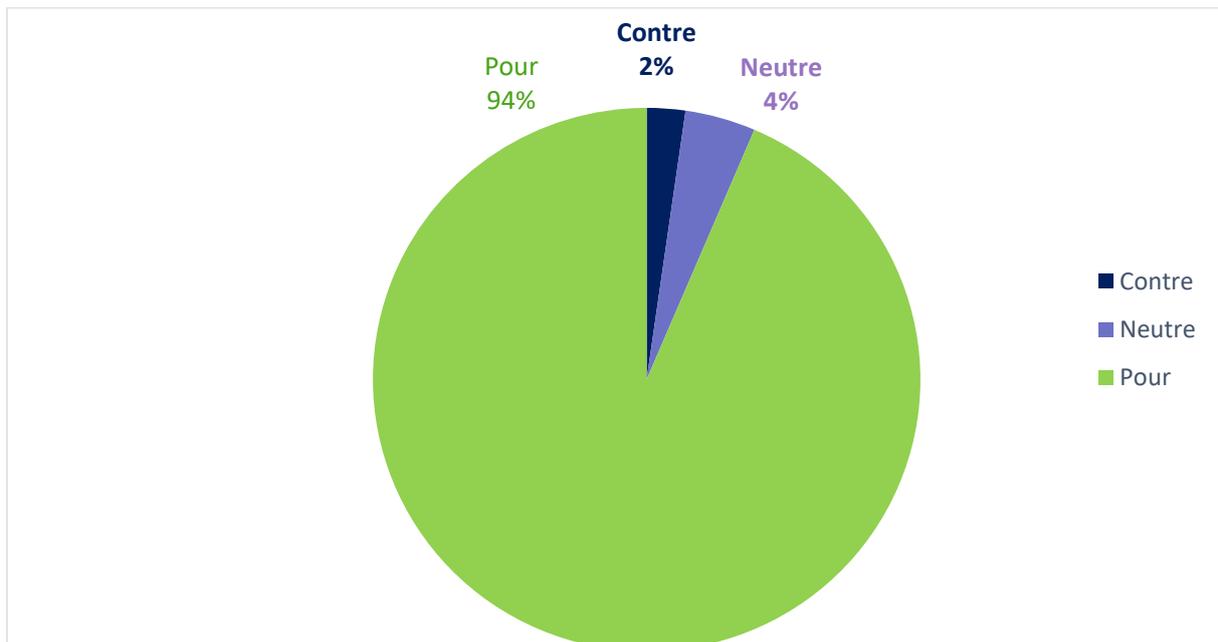
(3) Pourcentage de sessions avec consultation d'une seule page de votre site au cours desquelles aucune interaction n'a été enregistrée. Une session avec rebond dure 0 seconde.

### L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DU PROJET

Les contributeurs se sont exprimés en grande majorité sur l'opportunité de réaliser le projet.

Ainsi,

- 94 % des contributeurs, soit 248 personnes, s'expriment en faveur de la création du pont et du barreau de Camélat.
- 2 % des contributeurs, soit 6 personnes, s'expriment contre la création du pont et du barreau de Camélat.
- 4 % des contributeurs, soit 11 personnes, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création du pont et du barreau de Camélat.



Par contre, les contributeurs ne se prononcent pas sur les différents scénarios.

### Pour mieux comprendre

- un contributeur considéré comme étant « Pour » le projet est une personne dont l'avis exprime clairement son adhésion à l'opération ;

- un contributeur considéré comme étant « Contre » le projet est une personne dont l'avis exprime sans équivoque son opposition à l'opération ;
- un contributeur considéré comme étant « Neutre » est une personne dont l'avis ne permet pas de connaître sa position vis-à-vis de l'opération. Elle peut par exemple poser une question.

## LES THÈMES ABORDÉS

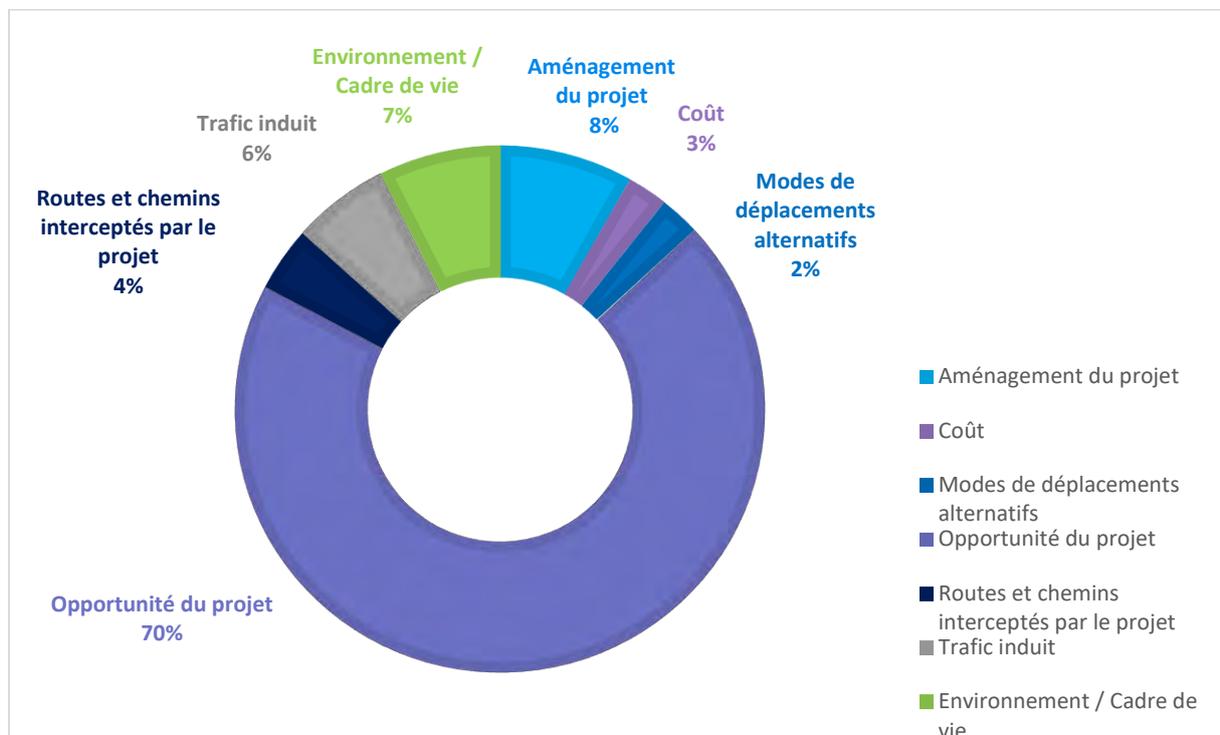
En complément de leur positionnement sur l'opportunité du projet qui représente plus de 70% des expressions (soit 284 avis), l'analyse thématique des contributions a permis d'analyser les réponses des contributeurs aux questions posées.

Les contributeurs se sont exprimés sur les thèmes propres à l'aménagement du projet, l'environnement et le cadre de vie, le trafic induit par la création du pont et du bareau de Camélat, les routes et chemins interceptés par le projet, le coût et les modes de déplacement alternatifs.

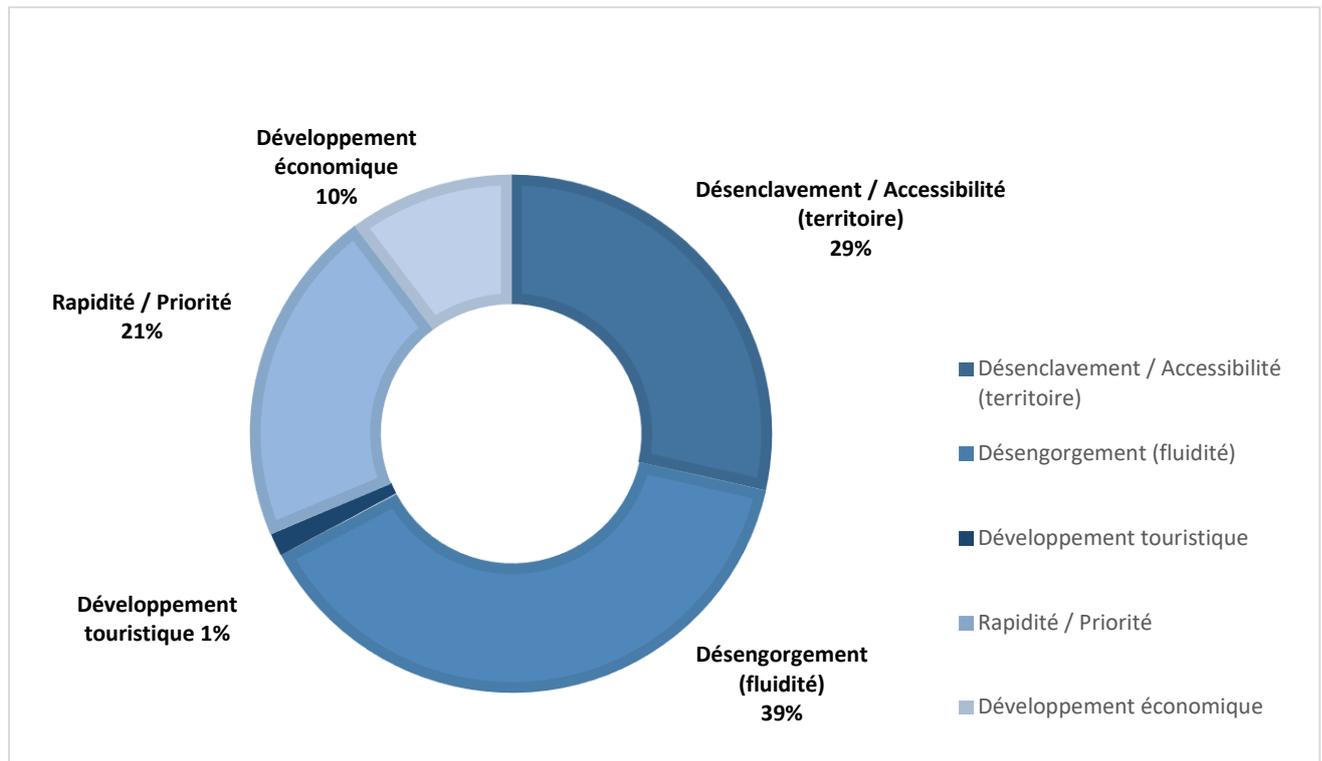
La concertation publique a suscité une large participation et de nombreux contributeurs se sont mobilisés pour donner leur avis, démontrant ainsi un vif intérêt pour le projet.

94 % des contributeurs adhèrent à la création du pont et du barreau de Camélat.

## RÉPARTITION DES AVIS SUR LES THÈMES ABORDÉS



## L'OPPORTUNITÉ DU PROJET DÉTAILLÉE



## LE BILAN QUALITATIF

Le bilan qualitatif présente la synthèse des contributions qui ont toutes été analysées. Il permet de mieux cerner l'expression du public sur l'opportunité du projet, sa perception des questions soumises à la concertation ainsi que ses préoccupations.

### LES CONTRIBUTIONS PLUTÔT « POUR » LE PROJET

La grande majorité des 248 contributeurs qui s'expriment « Pour » le projet partagent dans leur expression les objectifs de création du pont et du barreau de Camélat et indiquent que le projet va :

- contribuer à améliorer les conditions de circulation des usagers ;
- désenclaver le territoire ;
- favoriser le développement économique ;
- renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Nombre d'entre eux – 60 contributions – dit que ce projet est attendu depuis longtemps avec « impatience » et demande qu'il soit réalisé rapidement

## LES CONTRIBUTIONS PLUTÔT « CONTRE » LE PROJET

Seulement 6 personnes s'expriment « Contre » le projet, elles justifient leur opposition :

- pour des raisons environnementales et de réchauffement climatique ;
- en raison du coût d'un tel projet ;
- par rapport à des inquiétudes à propos de l'environnement et du cadre de vie : nuisances sonores, pollution atmosphérique induite par une augmentation du trafic sur la CD119 à Brax.

Deux contributeurs s'expriment sur d'autres sujets, l'un évoque le projet de la déviation de d'Artigues tandis que le second demande de prioriser l'entretien de la ville d'Agen (voirie et espaces vert) et les inondations.

## LES CONTRIBUTIONS QUI NE SONT PAS CLAIREMENT « POUR » OU « CONTRE » LE PROJET

Parmi les 10 contributeurs qui ne s'expriment pas clairement « Pour » ou « Contre » le projet, trois émettent des doutes sur le projet tandis que les autres abordent d'autres sujets : protections acoustiques, l'impact sur les impôts des habitants de l'Agglomération d'Agen, le projet d'une voie longeant la Garonne depuis le pont de Camélat jusqu'à la FERSO et la liaison inter-gare.

## L'EXPRESSIONS DES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

### 1. Quelles sont vos observations et remarques sur le projet proposé ?

En complément de leurs commentaires sur l'opportunité du projet, les contributeurs se sont exprimés sur :

- 1-1 l'environnement et le cadre de vie ;
- 1-2 les modes et déplacements alternatifs ;
- 1-3 le trafic induit ;
- 1-3 le coût.

#### - 1-1 L'environnement et le cadre de vie

Au total, ce sont près de 28 avis qui ont été relevés.

Les sujets traitant de l'air et de l'intégration environnementale comptabilisent 9 avis.

Des contributeurs (huit) se réjouissent de la diminution de la pollution qui va découler de la création d'un accès supplémentaire pour se rendre à Agen puisqu'ils font état de conditions de circulation actuellement difficiles, le pont de Beauregard étant cité à trois reprises. Les bénéfices de ce projet mentionnés sont la fluidification du trafic et une diminution des embouteillages avec, pour effet, une baisse des émissions des gaz à effet de serre. Par ailleurs, le centre-ville d'Agen, qui sera délesté, gagnerait en attractivité. On dénote une contribution négative qui considère qu'il s'agit « d'un simple déplacement des effets locaux du transport

routier sur la qualité de l'air ». Ce projet n'a pas pour finalité la diminution du trafic, mais le désengorgement des axes routiers, qui améliorera la qualité de l'air in fine.

L'intégration du projet dans l'environnement est au cœur des préoccupations des riverains et usagers (neuf). Parmi eux, seul un contributeur s'y oppose fermement évoquant le « réchauffement climatique », une « perte de biodiversité » et la « dégradation de la qualité de la vie ». Alors qu'un contributeur estime que l'objectif environnemental est respecté, quatre autres signalent qu'il s'agit d'un des enjeux fondamental du projet. Trois autres évoquent des éléments plus précis comme le maintien de passages pour la faune sauvage et la préservation des milieux naturels (Garonne et cours d'eau notamment).

La nécessité de réaliser des aménagements paysagers a été abordée à trois reprises : la plantation d'arbres le long de la voie mixte notamment, et leur rôle de manière générale dans l'écosystème pour réduire le réchauffement climatique.

Le cadre de vie s'articule autour de deux thématiques : les nuisances sonores et l'impact foncier. Au total, ce sont cinq contributeurs qui souhaiteraient davantage d'informations sur les protections acoustiques qui seront mis en place. Un contributeur se questionne sur le devenir des terrains non nécessaires au projet. Nous tenons à souligner que l'Agglomération d'Agen ne fera jamais l'acquisition de terrains non indispensables au projet.

#### La réponse du Maître d'ouvrage

Les études réalisées pour la concertation sont dites « sommaires », c'est-à-dire qu'elles n'ont pas eu vocation à étudier de manière détaillée les impacts du pont et du barreau de Camélat sur l'environnement et le cadre de vie ni les mesures visant à éviter, réduire et compenser ces impacts.

Les études d'impacts qui vont suivre vont permettre d'analyser les impacts du projet et d'appliquer la démarche Éviter, Réduire, Compenser.

Cette démarche établie par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et renforcée par le Grenelle de l'environnement répond à une logique en 3 temps.

En priorité, le Maître d'ouvrage s'efforce d'éviter les impacts du projet sur l'environnement. Si cela n'est pas possible, il cherche à les réduire ou les limiter par des mesures dites de réduction. Enfin, si malgré ces efforts, des impacts résiduels sont constatés, il devra mettre en place des mesures de compensation de ces derniers.

Les études qui vont être engagées à l'issue de la concertation publique sur la base du parti d'aménagement retenu par les porteurs du projet, préciseront l'ensemble de ces mesures et seront présentées lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette enquête permettra au public de s'exprimer une seconde fois sur le projet.

## - 1-2 les modes et déplacements alternatifs

Un peu plus de la moitié des avis exprimés (six) sont clairement favorables au projet tandis que quatre autres ne se prononcent pas. Seul un contributeur ne semble pas convaincu de son utilité.

Trois sujets ont été évoqués à plusieurs reprises : l'absence de pistes cyclables (quatre), la plantation d'arbres le long du parcours (deux) et la nécessité d'aménager des pistes cyclables sur des routes et ponts situés à proximité (trois).

Bien que le dossier de concertation présentait le projet en détail, certains dénotent l'absence d'aménagements pour les modes doux.

Un habitant de Sainte-Colombe-en-Bruilhois souligne l'importance d'accompagner cet aménagement avec l'installation de bornes de recharge solaire pour les vélos à assistance électrique et d'un système à éclairage solaire.

Enfin, la commune de Brax demande la création d'une piste cyclable en lieu et place du non-rétablissement du chemin du Rieumort et de la rallier au chemin de Halage de l'ex-Canalet jusqu'à l'avenue de Pologne et au-delà de l'avenue de l'Europe. L'objectif étant de renforcer le maillage existant et de faciliter les « trajets du quotidien ».

À noter, des contributeurs mettent en exergue le fait que le pont de Camélat bénéficiera d'une piste cyclable, contrairement à celui de Beauregard qu'ils décrivent comme un « coupe-gorge ». Pour eux, les ponts et routes environnant devraient également proposer une voie mixte aux usagers (une voie piétonne et une piste cyclable à double sens sont évoquées).

### La réponse du Maître d'ouvrage

Pour rappel, le projet du pont et du barreau de Camélat intègre la création d'une piste mixte de 3,5 mètres de large destinée aux cheminements des piétons et cyclistes. Une bande de 4,5 mètres séparera cette piste de la route. En cohérence avec le Schéma Directeur Vélo, celle-ci sera raccordée à la voie verte du canal latéral à la Garonne et à la future voie verte le long des Berges de Garonne. Cette piste sera réalisée en calcaire concassé ou enrobé et bénéficiera d'aménagements paysagers, la définition de ces aménagements sera précisée lors des études techniques qui seront engagées à l'issue de la concertation (phase PRO).

## - 1-3 – Le trafic induit

Le thème du trafic induit sur la voirie environnante recueille 27 avis.

Dans la très grande majorité des cas (25), les avis sont très positifs : les contributeurs sont satisfaits car le projet va nettement améliorer les conditions de circulation.

Deux contributeurs s'inquiètent des augmentations de trafic que va induire le projet sur le réseau secondaire, notamment sur la RD 292.

## La réponse du Maître d'ouvrage

Le projet de création du pont et du barreau de Camélat n'a pas vocation à créer du trafic supplémentaire mais à accompagner le développement économique et urbain sur le territoire de la rive gauche d'Agen en rééquilibrant les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite, en délestant les 2 ponts urbains actuels (Beauregard et pont de pierre), en permettant aux flux de transit d'éviter le cœur de l'agglomération et en améliorant la desserte du second échangeur autoroutier de l'A62 en cours de réalisation.

Les études de trafic détaillées seront présentées lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

### - 1-4 - le coût

Sur les 10 avis formulés, trois contributeurs ne se prononcent pas, cinq se montrent favorables à ces aménagements. Parmi ces cinq personnes, l'une d'entre elles émet des réserves quant à la capacité financière de l'Agglomération d'Agen à lancer le chantier dès janvier 2022 au vu des multiples projets déjà portés (agrandissement du SUA cité), tandis qu'une autre souhaite la mise à gratuité de l'A62 entre Damazan et Layrac pour une répartition équilibrée du trafic et ainsi éviter une « croissance exponentielle de la circulation sur la RD 119 ».

Deux s'y opposent fermement : l'un trouve le coût trop onéreux tandis que l'autre déplore l'absence d'études d'impact du projet sur l'environnement, sur le cadre de vie des riverains (qualité de l'air et nuisances sonores). Il pointe également le manque de données relatives au trafic actuel et de son évolution (avec ou sans aménagement) qui l'empêche d'évaluer l'utilité du projet.

Un agriculteur situé sur la commune du Passage d'Agen souhaite rappeler aux plus sceptiques, que s'ils n'utiliseront pas le pont de Camélat, les produits qu'ils achèteront dans les commerces transiteront sur celui-ci.

La moitié d'entre eux (cinq) s'interrogent sur les modalités de financement, et notamment sur les conséquences que pourrait avoir le projet sur la politique fiscale des Agenais. À noter qu'il n'est pas prévu d'installer un péage sur le pont (pour répondre à la question d'une personne).

## La réponse du Maître d'ouvrage

Les études techniques et réglementaires, les dépenses inhérentes à la mise en oeuvre des différentes procédures administratives et l'ensemble des acquisitions foncières sont actuellement cofinancés dans le cadre du Contrat de Plan État/ Région 2015-2020 à parts égales entre l'Agglomération d'Agen, le Département de Lot-et-Garonne et l'État.

Le financement des travaux sera traité dans le cadre de la négociation du Plan de Relance 2021-2022 et du prochain Contrat de Plan État/Région 2023-2027.

## **2. Les avis exprimés sur les solutions proposées pour le rétablissement des routes et chemins interceptés par le projet ?**

Le chemin de Rieumort suscite le plus vif intérêt (sept), s'ensuivent le chemin de Franchinet (six) et la rue Sacha Guitry (trois) pour un total de 16 avis.

L'impact sur le quotidien des riverains (cinq) et le non rétablissement du chemin de Rieumort (trois - contre un pour celui de Franchinet) sont au cœur des préoccupations.

L'installation de protections acoustiques constitue manifestement un enjeu majeur pour les riverains à proximité du futur barreau (deux avis formulés pour le chemin de Rieumort, deux également pour la rue Sacha Guitry et un pour la zone en général). Par ailleurs, l'un d'entre eux s'interroge sur les nuisances que pourraient générer le projet lors de la phase travaux et évoque le trafic d'engins et de camions de chantier associé à celui des habitants de Brax. Des contributeurs ne souhaitent pas que le chemin de Rieumort soit transformé en impasse. La division de la commune en deux, la nécessité de maintenir la circulation, notamment pour éviter le flux d'engins agricoles sur la RD 119, et la difficulté à proposer des itinéraires de substitution lors d'accidents sur la route départementale sont mis en avant.

Pour rappel, compte-tenu du fort impact environnemental et du coût onéreux qu'engendrerait la construction d'un pont pour rétablir le chemin de Rieumort, seule une solution permettant aux modes doux de continuer à circuler sur cet axe via un passage inférieur est privilégiée. Cette proposition a fait réagir deux contributeurs : l'un consens à la pertinence de cette voie mixte tandis que la commune de Brax va même jusqu'à formuler une proposition d'itinéraire : la piste cyclable en lieu et place du non-rétablissement de ce chemin pourrait rallier le chemin de Halage de l'ex-Canalet jusqu'à l'avenue de Pologne et au-delà de l'avenue de l'Europe afin de renforcer le maillage existant et de faciliter les « trajets du quotidien ».

Quant au chemin de Franchinet, son rétablissement sera assuré par la construction d'un pont au-dessus du barreau de Camélat et de la liaison ferroviaire inter-gares. Conscient de l'impact du projet sur la circulation, l'Agglomération d'Agen a soumis à la concertation plusieurs hypothèses. Deux contributeurs s'accordent à dire que des aménagements sécuritaires sont indispensables : la réduction de la vitesse à 30 km/heure ou une mise en impasse du chemin de Franchinet sont évoquées par une même personne. Ces aménagements leur paraissent notamment nécessaires afin d'éviter que ce chemin ne devienne un itinéraire de délestage étant donné que le projet n'intègre pas le rétablissement du chemin de Rieumort. Seul un contributeur souhaite que le chemin de Franchinet soit « conservé en l'état ».

Actuellement, des transporteurs passent par le chemin de Révignan depuis Brax ou sur le pont de Nodigier situé sur la rue Sacha Guitry, qui limité à 16 tonnes de charge, restreint le passage de la plupart des véhicules. Pour améliorer la sécurité des riverains de Monbusq, un agriculteur demande à ce que soit étudié le renforcement de ce pont afin de permettre le passage des véhicules jusqu'à 44 tonnes.

## La réponse du Maître d'ouvrage

Les avis et propositions formulées par les contributeurs vont être examinés précisément, en concertation avec les maires des communes concernées.

Les décisions qui seront actées seront présentées dans le dossier d'enquête publique.

### **3. Quel est votre avis concernant le plan proposé pour les circulations douces ? Correspond-il à vos usages en matière de déplacement ?**

(Voir questions 1.2 et 2).

### **4. Comment souhaitez-vous être informé(e)s, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Quels supports, quels médias suggérez-vous ?**

Pas d'observations recueillies

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La concertation publique relative à la création du pont et du barreau de Camélat initialement prévue pour un mois, du 26 octobre au 27 novembre 2020, a été prolongée jusqu'au 8 janvier 2021 afin de tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire et permettre la plus large participation.

Le dispositif mis en œuvre pour informer et écouter les personnes intéressées par le projet, notamment le site Internet du projet et les moments d'échanges avec le public a mobilisé plus de 2 920 participants.

Parmi eux, 278 contributeurs se sont exprimés via les différents canaux mis à leur disposition (la rubrique « Je m'exprime » sur le site Internet, les formulaires papier « Je m'exprime », les adresses postales et électroniques, les registres disponibles dans les lieux d'accueil du public).

Le bilan global des avis montre une nette expression en faveur de la réalisation du projet :

- 94 % des contributeurs, soit 248 personnes, s'expriment en faveur de la création du pont et du barreau de Camélat.
- 2 % des contributeurs, soit 6 personnes, s'expriment contre la création du pont et du barreau de Camélat.
- 4 % des contributeurs, soit 11 personnes, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création du pont et du barreau de Camélat.

Outre l'opportunité du projet et ses caractéristiques, les observations des contributeurs ont fait émerger d'autres sujets principaux : l'environnement et le cadre de vie, le trafic induit sur la voirie environnante.

L'expression de ces sujets démontre l'intérêt que le public porte à son environnement et à sa qualité de vie. Il converge d'ailleurs avec la notion de fluidité et de désengorgement apportée par le projet, mise en avant par un grand nombre (39%) de ceux qui l'approuvent.

Le projet ne traitant pas qu'une simple voie routière mais intégrant une voie pour les modes doux, bien connectée au réseau cyclable, contribue ainsi à répondre à cette attente écologique.

## LES ÉTAPES À VENIR

### Les études détaillées

En 2021 s'engageront les études d'avant-projet de l'opération qui permettront de préciser la solution retenue, d'en déterminer les principales caractéristiques techniques, d'analyser ses impacts sur tous les volets de l'environnement et de proposer les mesures les plus pertinentes pour éviter au maximum ces impacts ou du moins les limiter et dans ce cas, les compenser. Cette phase, cadrée par le Code de l'environnement, permet d'établir le dossier appelé « Étude d'impact », qui sera la pièce maîtresse des principaux dossiers règlementaires autorisant la réalisation de l'opération.

Ces études se dérouleront en lien étroit avec les services de l'État et du Département du Lot-et-Garonne, à la fois sur les aspects environnementaux et techniques (notamment au droit du giratoire de Camélat qui se trouve sur la RN21).

Cette étude et les autres composants de la procédure sont soumis à l'instruction des services de l'État. Nommée « Concertation Inter-Service » (CIS), elle constitue un contrôle avant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

### L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et aux autorisations administratives est envisagée fin 2021. Elle consiste à présenter le projet au public, sur la base des résultats de l'étude d'impact. Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun sera invité à prendre connaissance du dossier et à formuler des observations. Le commissaire-enquêteur rédigera ensuite un rapport après avoir examiné toutes les observations consignées dans les registres d'enquête puis rendra son avis.

Il reviendra au préfet de décider de la déclaration d'utilité publique du projet.

## LES ANNEXES

### **Annexe 1**

**La délibération**

### **Annexe 2**

**L'annonce de la concertation**

### **Annexe 3**

**Les supports de la concertation**

### **Annexe 4**

**Le suivi médiatique**

## Annexe 1



## DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

<b>OBJET :</b>	<b>DCA_069/2020_PONT ET BARREAU DE CAMELAT : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION</b>
Nombre de délégués en exercice : 66	L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX SEPTEMBRE A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES
Présents : 57	M. DIONIS DU SEJOUR, M <sup>ME</sup> BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M <sup>ME</sup> KHERKHACH, M. PINASSEAU, M <sup>ME</sup> IACHEMET, M. KLAJMAN, M <sup>ME</sup> HECQUEFEUILLE, M <sup>ME</sup> DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, M <sup>ME</sup> CUGURNO, M. GIRARDI, M <sup>ME</sup> FRANCOIS, M <sup>ME</sup> COMBRES, M. BRUNEAU, M <sup>ME</sup> LASMAK, M. RAUCH, M <sup>ME</sup> LUGUET, M <sup>ME</sup> LEBEAU, M <sup>ME</sup> LAMY, M <sup>ME</sup> ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, M <sup>ME</sup> COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, M <sup>ME</sup> BARATTO, M. GARCIA, M <sup>ME</sup> BARAILLES, M. MIRANDE, M <sup>ME</sup> FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, M <sup>ME</sup> MASSARDI (SUPPLÉANTE DE M. BENAZET), M <sup>ME</sup> GARDEIL (SUPPLÉANTE DE M. VERDIE), M. BACQUA, M. DEGRISE, M. TANDONNET, M <sup>ME</sup> GENOVESIO, M <sup>ME</sup> CEOTTO (SUPPLÉANTE DE M. DELOUVRIE), M. ROBERT, M. SOFYS, M <sup>ME</sup> COUSIN (SUPPLÉANTE DE M. SANCHEZ), M. THERASSE, M <sup>ME</sup> LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.
Absents : 9	M. ZAMBONI, M <sup>ME</sup> LAUZZANA, M. BENATTI, M. LLORCA, M <sup>ME</sup> MAIOROFF, M. LAFUENTE, M. AMELING, M <sup>ME</sup> MEYNARD ET M. CHAU-VAN.
Pouvoirs : 8	M. ZAMBONI A M. PINASSEAU M <sup>ME</sup> LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR M. BENATTI A M <sup>ME</sup> IACHEMET M. LLORCA A M. N'KOLLO M <sup>ME</sup> MAIOROFF A M. FELLAH M. LAFUENTE A M <sup>ME</sup> LUGUET M. AMELING A M <sup>ME</sup> LAMY M <sup>ME</sup> MEYNARD A M. DELBREL
Date d'envoi de la convocation :	04/09/2020

### Expose :

Le barreau de Camélat, infrastructure inscrite au Schéma de programmation des grandes infrastructures validé par le Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 21 février 2013, vise à finaliser le grand contournement Ouest de l'agglomération, dans la continuité de la section S3 réalisée en 2017 (*liaison RD656-RD119*). Pour mémoire, les premières réflexions et études de ce grand contournement Ouest ont été diligentées par l'Etat dans les années 1990.

Ce barreau routier assurera, sur approximativement 3 km, la jonction entre la RD119 (*en rive gauche de Garonne*) et la RN1021 (*en rive droite de Garonne*) en traversant les trois communes de Brax, Le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Cirq.

Les objectifs de cet aménagement d'infrastructure sont multiples, les principaux étant de :

- réaliser le dernier élément qui bouclera le contournement Ouest d'Agen et permettra aux flux de transit d'éviter le cœur de l'agglomération,

- contribuer, grâce à la création d'un 3<sup>ème</sup> pont sur la Garonne, à rééquilibrer les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et à délester les 2 ponts urbains actuels (*Beauregard et pont de pierre*),
- améliorer la desserte du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 *Agen Ouest*), dont les travaux d'aménagement vont démarrer, mais aussi celle du Technopole Agen-Garonne, de la zone Sun-Valley, de Walibi-Aqualand (1<sup>er</sup> *parc de loisirs du Sud-Ouest*) ainsi que celle de la future gare LGV à proximité immédiate,
- désenclaver le Nord-Est (*Villeneuvois et Fumélois*) et le Sud-Ouest (*Albret*) du département en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

Cette voirie située dans le prolongement de la RN1021 complètera le réseau routier structurant non seulement à l'échelle de l'agglomération mais également plus largement au niveau du Département et de la Région. Sa réalisation permettra en effet d'optimiser le réseau des routes classées à grande circulation (RGC) mais également celui des itinéraires de transport exceptionnel, en les sortant du cœur de l'agglomération.

La finalisation de la rocade Ouest relève de la 3<sup>ème</sup> phase d'aménagement du Schéma global de programmation des grandes infrastructures de l'Agglomération Agenaise. Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> phase concernait l'aménagement du barreau S3 à Roquefort (*liaison entre les RD656 et RD119*), de ses carrefours d'extrémité (*G3 et G4*) ainsi que celui d'équipements connexes (*carrefour G8 à Brax et modernisation d'une section de RD656 à Estillac*). La 2<sup>ème</sup> phase est constituée par l'aménagement du second échangeur autoroutier de l'A62 (n°6.1 *Agen Ouest*).

Dans ce contexte et en sa qualité de maître d'ouvrage, l'Agglomération d'Agen propose que la Concertation du public puisse s'organiser autour des principes suivants :

- Elaboration d'un Dossier de Concertation qui présentera le projet et qui sera mis à la disposition du public au siège de l'Agglomération d'Agen et au sein des trois communes concernées par le projet pendant au moins 4 semaines.
- Ce dossier de Concertation sera également consultable sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.
- Mise à disposition de registres pour permettre au public de consigner les observations sur le projet ; ceux-ci seront disponibles au siège de l'Agglomération et au sein des trois mairies concernées.
- Réalisation d'une exposition sur le projet et création d'un film de présentation pour faciliter la compréhension du public.
- Organisation d'une réunion publique.
- Organisation de moments d'accueil au sein de chaque commune concernée par le projet, au cours desquels les services se tiendront à la disposition du public.
- L'organisation des différentes actions de concertation sera précisée par voie d'affichage ou article dans la presse locale, ou article dans les bulletins d'informations de l'Agglomération d'Agen ou des communes concernées par le projet, ou tous autres moyens pertinents.

A l'issue de ces différentes actions, un bilan de la concertation sera établi par les services de l'Agglomération d'Agen.

VU les articles L. 5711-1 à L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°2013/54 du 21 février 2013 validant le projet de schéma d'aménagement des infrastructures de l'Agglomération d'Agen,

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité  
**DECIDE**

1°/ **DE VALIDER** les modalités de la Concertation proposées pour la mise en œuvre du Barreau routier de Camélat, conformément aux objectifs poursuivis au sein du Schéma des Grandes Infrastructures de l'Agglomération d'Agen,

2°/ **D'AUTORISER** Monsieur le Président et les services à mettre en œuvre toutes les actions afférentes,

3°/ **D'AUTORISER** son Président, ou son représentant légal, à signer tout acte et document inhérent à cette décision.

4°/ **ET DE DIRE** que les crédits sont prévus aux budgets de l'exercice en cours et à venir.

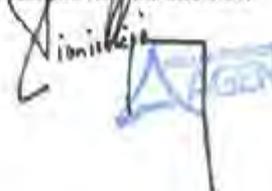
Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture

Affichage le 16 / 09 / 2020

Télétransmission le 16 / 09 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



## Annexe 2



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Pont et barreau de Camélat  
Concertation publique prolongée jusqu'au  
24 décembre 2020**

La 3ème phase de développement voit se finaliser la rocade ouest de l'Agglomération d'Agen, avec la construction du pont et du barreau de Camélat.

**Ainsi, contraint par la situation sanitaire actuelle, la réunion publique prévue le vendredi 13 novembre est reportée au vendredi 11 décembre au Centre des Congrès dès 18h.**

L'Agglomération d'Agen met en œuvre différents moyens pour que chacun puisse s'informer et donner son avis.

**La période de concertation publique pour le Pont et le Barreau de Camélat a débuté le lundi 26 octobre et sera prolongée jusqu'au 24 décembre suite au contexte sanitaire en vigueur.**

Cette phase de concertation avec le public a été consacrée par le code de l'urbanisme et la loi SRU. Elle permet de faire émerger des problématiques qui auraient pu ne pas être détectés et de recueillir l'avis de la population sur chaque variante, mais aussi les remarques et aussi les pistes d'améliorations.

**Pour rappel : Les questions ouvertes à concertation**

- Faut-il rétablir le chemin de Franchinet et prévoir des aménagements sécuritaires comme des ralentisseurs, une réduction de la vitesse à 30 km/h ou d'autres dispositifs ?
- Faut-il rétablir le chemin de Franchinet sans aménagement, mais en prévoyant une mise en sens unique entre le chemin Chastel et le chemin de Barroil ?
- Tout comme pour le chemin du Rieumort, peut-on envisager de ne pas rétablir le chemin de Franchinet en redirigeant tous les usagers vers la RD119 ?

**POUR S'INFORMER :**

- l'exposition permanente installée dans les 5 lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- ▶ **la mairie de Colayrac-Saint-Cirq :**  
14 rue des Ecoles  
47450 Colayrac-Saint-Cirq  
Tél. 05 53 77 57 50 ;
- ▶ **la mairie de Brax :**  
2 rue du Levant  
47310 Brax  
Tél. 05 53 68 70 00 ;
- ▶ **la mairie du Passage d'Agen :**  
69 rue Gambetta  
47520 Le Passage d'Agen  
Tél. 05 53 77 18 77 ;
- ▶ **l'Agglomération d'Agen :**  
8 rue André Chénier  
47000 Agen  
Tél. 05 53 69 68 67 ;
- ▶ **la mairie d'Agen :**  
place du Dr Esquirol  
47000 Agen  
Tél. 05 53 69 47 47 ;
- **l'espace Internet dédié**  
[www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)
- **la réunion publique :**
- **les moments d'accueil du public.**

**POUR DONNER SON AVIS :**

- le site Internet dédié [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) via la rubrique « Je m'exprime » ;
- par courriel : [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr)
- par courrier :  
Agglomération d'Agen  
Concertation publique pont et barreau de Camélat  
8 rue André Chénier  
BP 90045 - 47916 Agen Cedex 9 ;
- via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- la réunion publique ;
- les moments d'accueil du public ;
- le registre de recueil des avis, disponible sur les lieux d'accueil du public.

**Moments d'accueil en mairie modifiés suite au contexte sanitaire en vigueur**

Dates	Lieu	Horaires
Mercredi 28 octobre 2020	Mairie de Colayrac St Cirq	14 h / 17 h
Mardi 3 novembre 2020	Mairie de Brax	9 h / 12 h
Mardi 10 novembre 2020	Mairie Le Passage d'Agen	14 h / 17 h
Mercredi 18 novembre 2020	Mairie de Brax	14 h / 17 h
Vendredi 20 novembre 2020	Mairie de Le Passage d'Agen	14 h / 17 h
Mercredi 25 novembre 2020	Mairie de Colayrac St Cirq	14 h / 17 h

**Une réunion publique se tiendra le vendredi 11 décembre 2020 de 18 h à 21 h au Centre des congrès d'Agen.**

**Contacts**

- **Henri TANDONNET**, 1<sup>er</sup> vice-président de l'Agglomération d'Agen en charge de l'Aménagement du territoire et Enseignement supérieur et recherche, [henri.tandonnet@agglo-agen.fr](mailto:henri.tandonnet@agglo-agen.fr)
- **Denis AUDOUARD**, Chef de projet Infrastructures - Agglomération d'Agen, [denis.audouard@agglo-agen.fr](mailto:denis.audouard@agglo-agen.fr) Tél. 05 53 69 53 44

*Le communiqué de presse pour annoncer le prolongement de la concertation publique.*

Jean DIONIS du SÉJOUR  
Président de l'Agglomération d'Agen



Le Bureau communautaire

ont le plaisir de vous convier à  
**un temps d'échanges dans le cadre de la concertation publique " Pont et Barreau de Camélat "**  
**Mercredi 6 janvier 2021 à 17h - Salle des Illustres de l'Hôtel de Ville d'Agen**

Retransmission en ligne sur [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)

Posez vos questions dès maintenant sur [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr) et nous y répondrons en direct !

Si vous souhaitez vous déplacer, **inscription obligatoire** à [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr)

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la sécurité de tous (gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire, distanciation physique).



LOT-ET-GARONNE  
Le Département **Cœur du Sud-Ouest**

PREFECTURE DEL LOT-ET-GARONNE

*L'invitation à la réunion pblique.*

# CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

## OCTOBRE/NOVEMBRE 2020

Situation sanitaire  
**Concertation prolongée  
jusqu'au 24/12**  
Modification des dates et horaires

BARREAU DE CAMÉLAT

PONT DE CAMÉLAT

VOIE VERTE  
BERGES DE GARONNE

GIRATOIRE DE CAMÉLAT

AGGLOMÉRATION  
**AGEN**

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE  
Le Département

*Le dossier de concertation.*

CRÉATION  
**DU PONT**  
ET **DU BARREAU**  
DE CAMÉLAT



CONCERTATION PUBLIQUE

DU 26 OCTOBRE  
AU 27 NOVEMBRE  
2020

**vo**tre avis **compte** ! Situation sanitaire  
**Concertation prolongée**  
**jusqu'au 24/12**  
Modification des dates et horaires



[www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)



# CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

## POURQUOI CRÉER LE PONT ET LE BARREAU DE CAMÉLAT ?



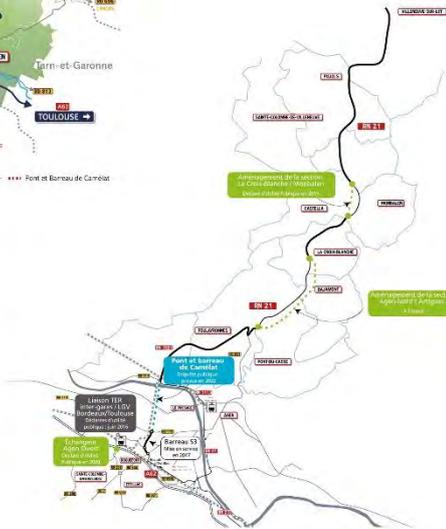
3 COMMUNES ENGAGÉES :  
CAMÉLAT, BARREAU DE  
CAMÉLAT, ESTACQ  
584X

2023  
DE DÉMARRAGE  
PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

4,7  
ANS  
DE TRAVAUX

€  
13 000.  
15 000.  
MILLIARDS  
D'EUROS  
DE DÉPENSES  
PRÉVUES  
PAR LE DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE  
ET LA  
RÉGION

13 000.  
15 000.  
MILLIARDS  
D'EUROS  
DE DÉPENSES  
PRÉVUES  
PAR LE DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE  
ET LA  
RÉGION



Dans un contexte de forte mutation du territoire opérée depuis 1998, l'agglomération d'Agen prévoit la réalisation de nombreux projets structurants afin de favoriser le développement économique et touristique.

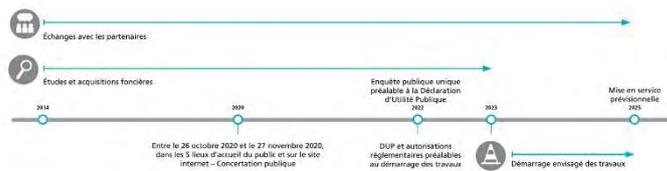
Le pont et le barreau de Camélat constituent le dernier chaînon manquant du contournement d'Agen par l'Ouest, tracé retenu dans les années 1990 en raison de la topographie des lieux et de l'occupation spatiale de l'agglomération.

Il permettra de finaliser la rocade Ouest d'Agen après la mise en service de la rocade d'Estillac et de la liaison entre la RD656 et la RD119.

Conjugué aux futures opérations programmées sur la RN21 (modernisation) et l'A62 (échangeur d'Agen Ouest), ce projet va contribuer à :  
► désenclaver le nord-est (Villeneuve, Fumelou) et le sud-est du département (Allères), en permettant un accès plus rapide à l'autoroute A62 et, d'une manière plus large, à Agen et son bassin de vie et d'emploi ;

► rééquilibrer les trafics entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne et désengorger le cœur d'agglomération, en particulier les ponts urbains actuels.

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION



# CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

## UNE CONCERTATION PUBLIQUE, POURQUOI ?

Situation sanitaire  
**Concertation prolongée  
jusqu'au 24/12**  
Modification des dates et horaires  
**le 27 novembre  
2020  
votre avis  
compte !**



### LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION



Ménée à l'issue des études préliminaires, la concertation publique permet :

- de communiquer au public les informations relatives au projet de création du pont et du barreau de Camélat ;
- d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir les observations du public.

Entre le 26 octobre et le 27 novembre 2020, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers des routes et chemins existants, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif, sont invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les solutions proposées pour le rétablissement des routes et chemins interceptés par la création du pont et du barreau de Camélat.

## LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### POUR S'INFORMER :

- l'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- la mairie de Colayrac-Saint-Cirq : 14 rue des Écoles - 47450 Colayrac-Saint-Cirq - Tél. 05 53 77 57 50 ;
- la mairie de Brax : 2 rue du Levant - 47310 Brax - Tél. 05 53 68 70 00 ;
- la mairie du Passage d'Agen : 69 rue Gambetta - 47520 Le Passage d'Agen - Tél. 05 53 77 18 77 ;
- l'Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier - 47000 Agen - Tél. 05 53 69 68 67 ;
- la mairie d'Agen : place du Dr Esquirol - 47000 Agen - Tél. 05 53 69 47 47 ;
- l'espace internet dédié : [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)
- la réunion publique ;
- les moments d'accueil du public.

### POUR DONNER SON AVIS :

- le site internet dédié [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr) via la rubrique « Je m'exprime » ;
- par courriel : [concertation.camelat@agglo-agen.fr](mailto:concertation.camelat@agglo-agen.fr)
- par courrier : Agglomération d'Agen - Concertation publique ponts et barreaux de Camélat - 8 rue André Chénier - BP 90045 - 47316 Agen Cedex 9 ;
- via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- la réunion publique ;
- les moments d'accueil du public ;
- le registre de recueil des avis, disponible sur les lieux d'accueil du public.

## LES PARTENAIRES

L'Agglomération d'Agen est maître d'ouvrage du projet et finance l'investissement. L'Agglomération d'Agen, Le Département de Lot-et-Garonne et l'État cofinancent à parts égales l'ensemble des études techniques et réglementaires, les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des différentes procédures administratives et l'ensemble des acquisitions foncières dans le cadre du Contrat de Plan État/Région 2015-2020.

Le financement des travaux sera traité dans le cadre de la négociation du Contrat de Plan État/Région 2021-2027.

Les cofinanceurs sont étroitement associés à toutes les étapes d'études afin de concevoir un projet cohérent avec les politiques engagées par chacun pour développer le territoire.



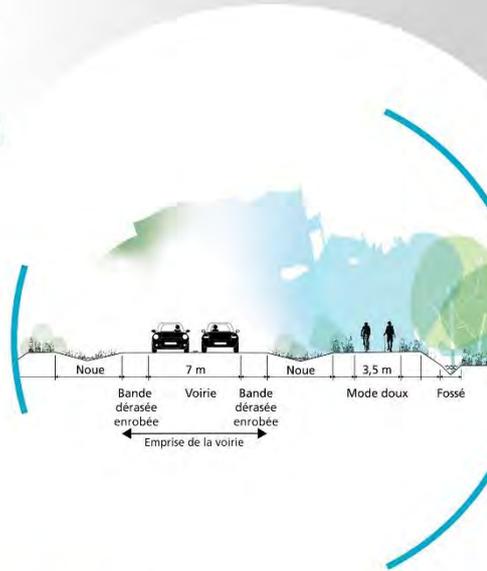
## ET APRÈS LA CONCERTATION ?

Le bilan de la concertation consignera de façon synthétique l'ensemble des avis exprimés par le public lors de la concertation. Ce bilan sera rendu public fin 2020 et mis à disposition sur le site internet [www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr). L'enquête publique programmée en 2022 permettra au public de s'exprimer une nouvelle fois sur les caractéristiques du projet.



# CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

## LE PROJET EN DÉTAILS



### Du nord au sud

Le projet de pont et de barreau de Camélat, d'une longueur de 3 km, est implanté en limite des emplacements réservés pour construire la liaison inter-gares prévue dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

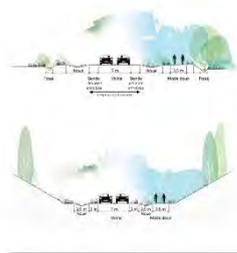
Le tracé est rectiligne : il prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne et un second viaduc de franchissement du canal latéral à la Garonne. Au nord, le projet se raccorde sur le giratoire existant de Camélat. Au sud, le projet se raccorde au giratoire existant sur la RD119.

### À chacun sa voie !

Le projet routier se compose de 2 voies de 3 m 50, dans chaque sens de circulation. Il intègre la création d'une piste mixte destinée aux cheminements des piétons et cyclistes.

Réalisée en cohérence avec le Schéma Directeur Vélo mis en œuvre par les collectivités à l'échelle de l'Agglomération, cette piste mixte se raccordera à la voie verte du canal latéral de la Garonne et à la future voie verte Berges de Garonne aménagée par l'Agglomération d'Agen tout le long de la Garonne et sur tout le territoire de l'Agglomération d'Agen.

Le barreau de Camélat s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés par l'Agglomération d'Agen. La configuration est identique à celle de la section de la rocade Ouest, située derrière le parc d'attractions Walibi Sud-Ouest, mise en service en 2017.



Le tracé du projet de création du pont et du barreau de Camélat intercepte la rue Sacha Guityr, le chemin de Rieumort et le chemin de Franchinet.

Ces voies communales desservent localement des bourgs et habitations isolées et permettent le passage des engins agricoles.

Le chemin de Rieumort et le chemin de Franchinet font l'objet de propositions de rétablissement dans le cadre de la concertation. Ils ont fait l'objet d'études spécifiques avec pour objectif de rétablir ces voies, en complément, de créer un maillage doux.







DU 26 OCTOBRE  
AU 27 NOVEMBRE  
2020

**votre avis  
compte !**



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
[www.agglo-agen.fr](http://www.agglo-agen.fr)

*L'urne.*